



**MONTMORENCY**



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Liberté - Egalité - Fraternité  
-----

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de SARCELLES  
Canton de MONTMORENCY  
Commune de MONTMORENCY

PR

**ARRÊTÉ DU MAIRE N° 0124.2023  
PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE  
D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT**

**51 RUE DU MARCHÉ ET 29 RUE DES GALLERANDS**

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande de Madame Claire GIRARD demeurant 51 rue du Marché 95160 MONTMORENCY,

CONSIDÉRANT que le déménagement réalisé 51 rue du Marché et l'emménagement réalisé 29 rue des Gallerands 95160 MONTMORENCY nécessitent que des dispositions soient prises pour régler le stationnement et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

**A R R Ê T E**

***Le vendredi 24 mars 2023***

**51 RUE DU MARCHÉ ET 29 RUE DES GALLERANDS**

**ARTICLE 1 -**

Le stationnement sera autorisé sur au droit du numéro 51 rue du Marché et au droit du numéro 29 rue des Gallerands pour le camion de déménagement.

**ARTICLE 2 -**

Le cheminement des piétons sera maintenu et sécurisé.

**ARTICLE 3 -**

Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction, au jour et lieux indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

**ARTICLE 4 -**

La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par Madame Claire GIRARD demeurant 51 rue du Marché 95160 MONTMORENCY.

**ARTICLE 5 -**

M. le Commissaire de Police,  
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,  
Mme. la Cheffe du Centre de Secours de St Brice-sous-Forêt et Montmorency,  
M. le Chef de Service de la Police Municipale,  
M. le Directeur Général des Services,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6 -**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Montmorency, le 16/3/2013

**Jean-Pierre DAUX**

Adjoint au Maire

Délégué aux transports, à la voirie et aux  
télécommunications





## MONTMORENCY

Demande d'arrêté de police d'occupation du domaine public  
Minimum 15 jours avant le traitement de l'arrêté  
Avec droits de perception pris par délibération N° 13 du 29 septembre 2022  
Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6,1

LE DEMANDEUR	
Particulier <input checked="" type="checkbox"/>	Entreprise <input type="checkbox"/>
Nom : GIRARD	Téléphone : 06 37 77 81 07
Prénom : CLAIRE	(Merci de laisser un message, je vous rappelle dès que possible)
Adresse : 51 Rue du MARCHÉ	SIRET : $\emptyset$
Code Postal : 95160 MONTMORENCY	Courriel : cl.girard@gmail.com
POSE D UNE BENNE	
Tarifs 2022 : 0,86 €/par jour et par m <sup>2</sup> avec un minimum de perception qui s'élève à 73,25 €	
Date prévue de début des travaux :	Durée des travaux (en jour calendaire) : Jour (s)
Longueur de la benne en mètres :	Largeur de la benne en mètres :
Description des travaux :	
POSE DUN ECHAFAUDAGE	
Tarifs 2022 : 0,86 €/par jour et par m <sup>2</sup> avec un minimum de perception qui s'élève à 73,25 €	
Date prévue de début des travaux :	Durée des travaux (en jour calendaire) : Jour (s)
Longueur de l'échafaudage en mètres :	Largeur de l'échafaudage en mètres :
Numéro de dossier déclaration préalable :	
Description des travaux :	
Sécurité :	Filet <input type="checkbox"/> Balisage <input type="checkbox"/> Eclairage <input type="checkbox"/>
Stockage matériel :	Sur domaine public <input type="checkbox"/> Sur domaine privé <input type="checkbox"/>
DEMENAGEMENT	
Autorisation Tarifs 2022 : 0,86 €/par jour et par m <sup>2</sup> avec un minimum de perception qui s'élève à 73,25 € et Réservation (*) Tarifs 2022 : 50,43 € + 5,15 € par barrière	
Date prévue de début du déménagement : 26/03/2023	Durée du stationnement (en jour calendaire) : 1 Jour (s)
Stationnement : Autorisation <input type="checkbox"/> (*) Réservation <input type="checkbox"/>	
→ Devant le 51 Rue du marché (place Roger Levanneau/Immeuble)	
→ Le 29 rue des Galliers	Nombre de place(s) à réserver : 2 à 3 (*)
J'atteste de l'exactitude des informations fournies <input checked="" type="checkbox"/>	
Fait à : Montmorency	Le : 11/03/2023
Nom : GIRARD	Prénom : CLAIRE

\* L'arrêté doit être affiché 7 jours avant par <<le demandeur>>

\* Nota : Pour toute annulation, prévenir le Service Technique 48 heures avant afin de ne pas acquitter le montant de la redevance.